

CONTRIBUTION À LA CONCERTATION PRÉALABLE

Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan — Phase 2 (Béziers-Perpignan)

Concertation du 9 avril au 19 juin 2026 — garantie par la CNDP

Objet : Opposition au projet de ligne nouvelle dans la traversée du massif des Corbières — point de vue d'un habitant de Roquefort-des-Corbières

Je souhaite exprimer, par cette contribution, mon opposition au projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan tel qu'envisagé dans la traversée du massif des Corbières, et alerter sur ses conséquences directes pour la commune de Roquefort-des-Corbières, où ma famille possède une maison avec jardin.

1. Un tracé qui menace directement le village, quel que soit le scénario retenu

Les deux principaux scénarios aujourd'hui sur la table sont, l'un comme l'autre, extrêmement problématiques pour Roquefort-des-Corbières :

- **Scénario de référence (voyageurs seuls) :** d'après le tracé présenté, la ligne nouvelle passerait à moins de 300 mètres des habitations du village, en surface, et potentiellement en remblai ou en ouvrage surélevé. Une telle proximité avec une infrastructure ferroviaire à grande vitesse — circulation de TàGV à haute fréquence — est incompatible avec un cadre de vie résidentiel : nuisances sonores continues, effet de coupure visuelle et paysagère, impact sur la qualité de l'air et le ressenti vibratoire pour les riverains les plus proches. Un ouvrage surélevé aggraverait encore ces nuisances en supprimant tout effet d'écran topographique naturel et en rendant la ligne visible et audible depuis l'ensemble du village.
- **Variante mixte tunnel sous les Corbières :** si, comme cela semble se dessiner, le tunnel débouche directement à proximité immédiate du village plutôt qu'à bonne distance dans un secteur naturel non habité, l'opération ne fait que déplacer le problème sans le résoudre. Un débouché de tunnel concentre en un point précis l'ensemble des nuisances (bruit d'émergence des trains à la sortie du tunnel, effet de surpression aérodynamique, chantier de génie civil considérable au niveau de la tête de tunnel) — ce qui pourrait s'avérer encore pire, localement, qu'un linéaire à l'air libre mieux réparti. Le bénéfice du passage en tunnel, présenté dans le dossier de concertation comme un moyen de « limiter les impacts en surface » pour le massif des Corbières dans son ensemble, perdrait tout son sens s'il aboutit à concentrer ces mêmes impacts directement aux portes de Roquefort.

Dans les deux cas, le résultat pour le village est le même : des nuisances majeures et permanentes, que ce soit par exposition directe en surface ou par concentration des impacts au débouché du tunnel.

2. Une incohérence dans la définition du périmètre de protection du massif des Corbières

Les documents de la concertation présentent le massif des Corbières comme un secteur à enjeux environnementaux et paysagers majeurs, justifiant une attention particulière (sensibilité karstique, présence du PNR Corbières-Fenouillèdes, du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, de zones Natura 2000 ZSC et ZPS). Il est incohérent que cette logique de protection du massif s'arrête aux portes de Roquefort-des-Corbières sans intégrer pleinement le village et ses abords immédiats dans le périmètre d'enjeux à préserver. Roquefort-des-Corbières fait partie intégrante de ce massif, tant géographiquement que

paysagèrement et patrimoniallement (le village porte d'ailleurs le nom même des Corbières) : il devrait à ce titre bénéficier des mêmes exigences de préservation que le reste du massif, et non être traité comme une zone de passage ou de raccordement acceptable simplement parce qu'il est habité plutôt que naturel.

3. Une vigilance hydrogéologique particulière à apporter au choix du débouché

Le piémont et le massif des Corbières autour de Roquefort présentent une sensibilité hydrogéologique notable (unités karstiques, captages d'eau), ainsi que des cours d'eau sensibles (la Berre, le Rieu de Roquefort) et des espaces naturels protégés à proximité immédiate. Cette sensibilité ne doit pas être négligée dans le choix du point de débouché du tunnel : un débouché mal positionné pourrait concentrer en un seul point, à proximité d'un milieu karstique fragile, des risques de drainage, d'affaissement ou d'altération de la ressource en eau qui seraient mieux maîtrisés si l'ouvrage débouchait dans un secteur plus éloigné, moins exposé et moins habité. C'est une raison supplémentaire, et non contradictoire avec le principe d'un tunnel, pour exiger que le tracé final écarte significativement le débouché du village de Roquefort-des-Corbières.

4. Impacts agricoles

Le territoire repose largement sur la viticulture. Le tracé, quel que soit le scénario, entraîne une consommation de parcelles agricoles, un effet de coupure des exploitations, et un risque pour l'image et l'authenticité paysagère du terroir des Corbières, qui contribue directement à la valeur du vin produit localement.

5. Impacts humains et sur le cadre de vie

Pour les habitants de Roquefort-des-Corbières les plus proches du tracé :

- nuisances de chantier pendant plusieurs années, aggravées si un chantier de tête de tunnel s'installe à proximité du village (terrassements lourds, rotations de poids lourds, installations de chantier) et nuisances environnementales en découlant : bruit, pollution...
- nuisances sonores et vibratoires pérennes, particulièrement fortes en cas de tracé à moins de 300 m en surface ou surélevé, et tout aussi préoccupantes en cas de débouché de tunnel proche ;
- ces nuisances sont particulièrement graves s'agissant des trains de fret, qui circulent de nuit et dont l'émergence est encore plus importante que pour les trains de voyageurs ;
- dégradation du cadre de vie et du paysage, qui constitue aujourd'hui l'attrait principal du village.

6. Impacts sur la valeur des propriétés

Un tracé à moins de 300 m des habitations, en surface ou surélevé, ou un débouché de tunnel à proximité immédiate du village, constitue un facteur de dépréciation immobilière majeur : nuisances sonores et visuelles continues, incertitude juridique prolongée pendant toute la phase d'études (gel de fait des transactions, difficultés d'assurance ou de financement tant que le tracé précis n'est pas figé). Pour une maison de famille avec jardin comme la nôtre, l'enjeu dépasse le seul aspect patrimonial : c'est la possibilité même de continuer à y vivre et à la transmettre qui est en question.

7. Demandes

1. Que le scénario « sans ligne nouvelle » ou les alternatives de modernisation de la ligne existante soient sérieusement réévaluées avant tout engagement supplémentaire dans ce secteur.
2. Que Roquefort-des-Corbières soit explicitement intégrée au périmètre de protection et d'enjeux environnementaux du massif des Corbières, au même titre que les espaces naturels alentour.
3. Qu'une distance minimale de protection aux habitations soit garantie dans tout scénario retenu, écartant les tracés en surface ou surélevés à proximité immédiate du village, c'est à dire tous les tracés entre l'autoroute et le village.
4. Que, si la variante tunnel est retenue, le point de débouché soit étudié pour être éloigné au maximum des zones habitées de Roquefort, et non à l'entrée du village.
5. Qu'une étude d'impact acoustique, vibratoire et hydrogéologique spécifique à Roquefort-des-Corbières soit menée et rendue publique avant toute décision.



Emmanuel Glaser